



# Intérêts de la dette publique : 5 plans de relance européens chaque année

---

Olivier Bonfond ■ Août 2023

la dette publique ont été gigantesques. Au niveau européen, cela représente le montant de 5 plans de relance européen chaque année, et 14 au niveau belge !

Et cette charge de la dette, ce transfert permanent de richesses vers les marchés financiers, va inévitablement augmenter dans les années qui viennent. En effet, les récentes crises ont fait exploser les déficits et la dette, tandis que les taux d'intérêts ont fortement augmenté. Dans ce contexte, et alors que les politiques d'austérité appliquées au cours des années 2010 ont largement échoué, il serait salutaire d'avoir, enfin, un vrai débat, démocratique et citoyen, sur les alternatives au paiement inconditionnel de la dette publique. Cette analyse, en faisant le point sur la situation actuelle et en proposant des perspectives, tente de participer à cette démarche.

## Cinq plans de relance européens chaque année

Lancé en février 2021, le plan de relance de la Commission européenne est qualifié d'historique, en particulier au niveau des montants dégagés : 724 milliards €. S'il est vrai que c'est la première fois que la Commission européenne lève des fonds sur les marchés financiers pour les mettre à disposition des États membres, le caractère « historique » s'arrête là.

Premièrement, il ne s'agit pas réellement de 724 milliards mais seulement de la moitié. En effet, sur les 724 milliards de ce plan, 338 sont composés de subsides, tandis que 386 sont composés de prêts (à des taux légèrement plus avantageux que ceux du marché) qui, s'ils sont contractés par les États bénéficiaires, devront être remboursés intégralement avec intérêts. Il est donc exagéré de parler d'aide, a fortiori historique, pour désigner un petit différentiel de taux d'intérêts. Notons que, jusqu'à présent, peu de pays ont contracté ces prêts (l'Italie, qui emprunte à des taux élevés, l'a fait). Résultat : en janvier 2023, seuls 45 milliards de prêts sur les 386 prévus ont été utilisés.

Deuxièmement, en plus de l'obligation d'investir ces subsides dans la transition écologique (au moins 37 % des projets) et numérique (au moins 20 %), ces « aides » sont fortement conditionnées à la mise en œuvre de nouvelles politiques libérales. Un exemple en Belgique : début juin 2023, on apprenait que l'Union européenne pourrait lourdement sanctionner la Belgique, en lui supprimant jusqu'à 300 millions d'euros de subsides, si celle-ci ne concrétisait pas rapidement une nouvelle réforme des pensions. La première tranche du plan de relance n'a d'ailleurs toujours pas été versée, tandis qu'il a été signalé que la deuxième et la troisième tranche, soit plus de 2 milliards d'euros, pourraient également être remises en cause. Ce plan ne marque donc aucune rupture avec la logique néolibérale dominante.

Mais revenons sur les montants de ce plan et comparons-les avec les intérêts de la dette publique. Au niveau européen, le plan est donc de 338 milliards sur 6 ans, soit 56 milliards par an.

Qu'en est-il des intérêts de la dette ? Entre 2012 et 2021, les 19 pays de la zone euro ont payé aux créanciers, c'est-à-dire aux grandes banques, 2.523 milliards d'euros en intérêts de la dette, soit une moyenne de 250 milliards d'euros par an (source Eurostat). Les États paient donc, chaque année, l'équivalent de 5 plans de relance en intérêts de la dette.

Au niveau belge, l'État devrait bénéficier de 4,5 milliards de subsides européens sur 6 ans (le montant initial était de 5,9 milliards mais a été revu à la baisse suite à une amélioration du contexte économique), soit 750 millions d'euros par an.

Qu'en est-il des intérêts de la dette ? Entre 2012 et 2021, la Belgique a payé 110 milliards d'euros d'intérêts (source Banque nationale de Belgique), soit une moyenne de 11 milliards d'euros par an. Elle verse donc, chaque année, aux créanciers un montant d'intérêts de la dette équivalant à 14 plans de relance.

## Augmentation de la charge de la dette : minimum un milliard de plus chaque année

Le monde dans lequel nous vivons est très incertain : crises économique, sanitaire, financière, énergétique, climatique, catastrophes écologiques, conflits armés... Mais une chose est sûre : la période des taux d'intérêts très bas que nous avons connue ces 10 dernières années<sup>1</sup> est pour le moment clairement terminée. Nous sommes passés, en moins d'un an, à des taux supérieurs à 3%, et rien n'indique que ces taux vont diminuer à court ou moyen terme, bien au contraire.

Une augmentation de la charge de la dette est donc inévitable. Celle-ci sera progressive, et se réalisera via deux mécanismes.

D'une part, via le « roulement de la dette », c'est-à-dire, le refinancement des emprunts qui arrivent à échéance. Comme la majorité des emprunts sont à 10 ans (85% - source Agence de la dette), et que les taux ne sont descendus à du 1% qu'à partir de 2015, cette augmentation ne se fera réellement sentir qu'à partir de 2025.

D'autre part, via les emprunts réalisés pour financer les déficits. En résumé, un déficit de 25 milliards se finançait à un coût de 125 millions par an pendant 10 ans (emprunts à 0,5%) il y a deux ans. En 2023, un même déficit coûte à l'État belge 875 millions par an (emprunts à 3,5%) !

Alors que la charge de la dette s'est élevée à 8,2 milliards d'euros en 2022, la Commission européenne prévoit qu'elle sera de 9,4 milliards d'euros en 2023 et 10,5 milliards en 2024. Et les augmentations seront encore plus importantes dans le futur. Sauf si...

## Avoir, enfin, un vrai débat sur la dette publique

Malgré plusieurs mea culpa de dirigeants belges et européens admettant que l'austérité des années 2010 avait aggravé le problème, on se dirige à nouveau dans la même direction : *la dette est trop élevée, les déficits sont insoutenables, les États vivent au-dessus de leurs moyens, il n'y a pas d'alternative : il faut couper dans les dépenses publiques ...*

<sup>1</sup> Caractérisée par des taux inférieurs à 1% depuis 2015 et des taux nuls ou négatifs entre 2019 et 2021 - pour l'emprunt de référence, à savoir les emprunts de 10 ans.

Autant d'affirmations qu'on entendait déjà après la crise financière de 2008. Négocier une restructuration de la dette ? Annuler la dette détenue par la Banque centrale européenne en échange d'investissements ? Diminuer notre dépendance aux marchés financiers en réfléchissant à une autre politique de financement des États ? Neutraliser les agences de notation ? Circulez, il n'y a rien à voir.

Il serait pourtant salutaire d'arrêter de traiter le sujet de la dette uniquement comme une question comptable ou technique, ou de poser l'hypothèse qu'elle doit être remboursée quoi qu'il en coûte, car les marchés financiers seraient trop puissants. Il conviendrait plutôt d'organiser un vrai débat public sur la dette.

Sans rentrer dans les détails, quelques éléments permettent déjà d'alimenter le débat.

De nombreuses annulations de dette se sont par exemples produites dans le passé, sans que cela n'entraîne de conséquences néfastes, au contraire. En 1953, l'Allemagne a ainsi bénéficié d'une annulation de 70% de sa dette et d'une réduction des intérêts de 5% à 0%. En 2015, le gouvernement espagnol de Mariano Rajoy (libéral-conservateur, de droite !) a imposé aux banques privées une réduction des taux d'intérêts de 5,65% à 1,31%. L'idée selon laquelle un pays qui remettrait en cause sa dette serait plongé dans le chaos et se retrouverait boycotté par les prêteurs est donc infirmée par la réalité.

Notons aussi que, pendant des décennies, la France (comme d'autres pays) s'est en grande partie financée, avec succès, sans recourir aux marchés financiers.

Enfin, toutes les dettes n'ont pas à être remboursées : une dette est un contrat entre deux parties et, comme tout contrat, il faut que certaines conditions soient respectées pour qu'il soit valide<sup>2</sup> : de nombreux pactes et traités internationaux affirment très clairement que les droits humains sont supérieurs aux droits des créanciers...

Avancer vers une remise en cause du paiement de la dette comporte des incertitudes, notamment dans la confrontation aux marchés financiers. Mais ces incertitudes ne peuvent justifier le statu quo, dont les résultats sont, eux, connus d'avance : approfondissement des politiques néolibérales, détérioration des services publics, aggravation des inégalités et incapacité des États à relever les défis (environnementaux et sociaux) à venir.

Tous ces éléments devraient nous inciter à nous saisir de la question de la dette publique, d'en faire un vrai débat et enjeu de société, afin d'envisager, collectivement, des alternatives durables à l'austérité et ses logiques destructrices.

---

<sup>2</sup> Lire notamment : « Quels sont les 4 types de dettes publiques qui ne se remboursent pas ? », par BONFOND Olivier et TOUSSAINT Eric, 16 décembre 2020